

Besoins de financement des associations et solutions

**Pourquoi faut-il consolider les
fonds associatifs ?**



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES - FINANCEMENT

Ordre du jour

- > Retour sur le *Webinaire 1, Le Modèle-économique des Associations* & résultats du sondage
- > Bilan : Fonds de roulement et Besoin en fonds de roulement : quésaco ?
- > Les fonds associatifs, cœur des besoins de financement des associations
 - > Zoom « *Excédent* »
- > Stratégie de financement pour les associations
 - > Zoom « *Subvention d'investissement* » & « *apport associatif* »
- > Propositions de solutions et d'outils

Objectifs du jour

- > Faire le lien avec le compte de résultat
- > Comprendre l'importance des fonds associatifs et de leur consolidation
- > Avoir en tête les grands types de financement et ceux mobilisables par les collectivités
- > Être en capacité d'orienter les structures qui vous sollicitent

Dans l'épisode précédent...

- > Une multitude de modèles
- > Changement de paradigme dans les modalités de financement des associations : vers une logique de projet
- > Différents besoins : **fonctionnement** -> investissement et BFR
- > Les types de soutien sur le fonctionnement influent sur le modèle-économique des associations et leur projet associatif
- > Les collectivités sont un partenaire essentiel : monétaire et non-monétaire
- > Le modèle économique sert le projet associatif et donc, la création de valeurs
- > Vous n'êtes pas seul.e.s : il existe divers réseaux de l'accompagnement sur votre territoire dont font partie **France**

Active et le **DLA**



L'Offre France Active

Une offre à 3 dimensions :
stratégique, financière et relationnelle



> Conseil
*Bâtir la stratégie
financière*



> Financement
Financer solidaire



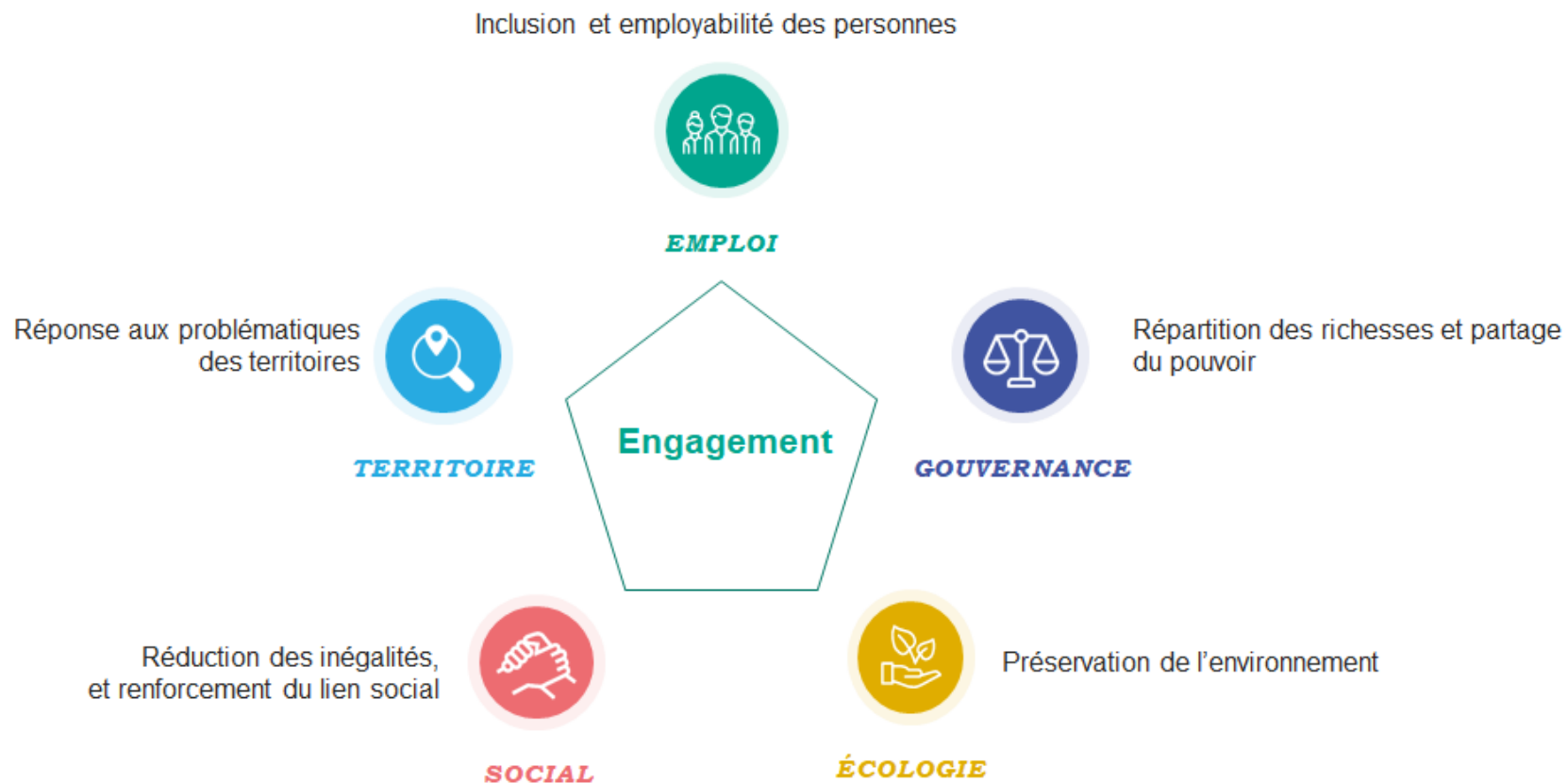
> Connexion
*Accéder à un réseau d'acteurs
économiques et financiers*

déclinée par stade de vie du projet



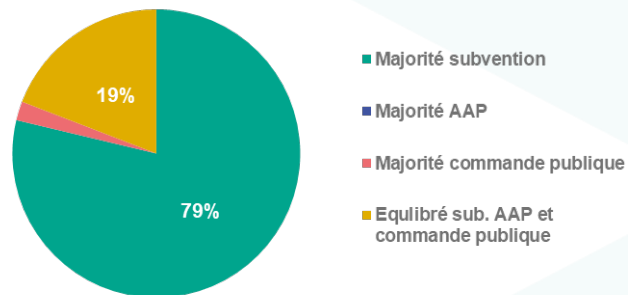
L'Offre France Active

5 dimensions de l'engagement pour répondre aux grands défis de notre société



Résultats du sondage

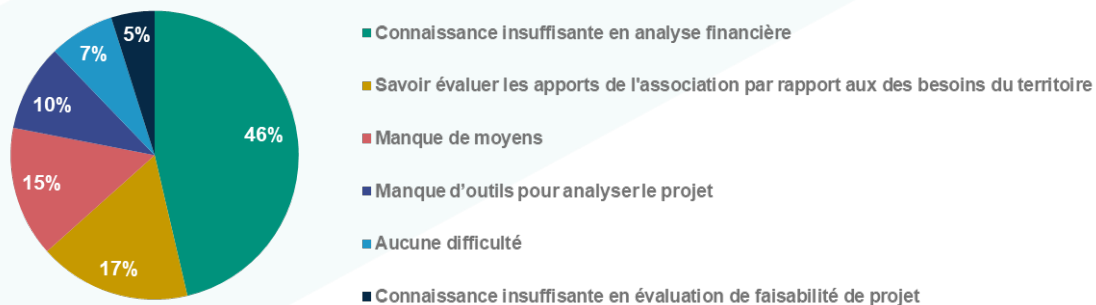
Répartition par type de financements



Facteurs influençant le choix du type de financement



Principales difficultés dans le traitement des demandes de financement des associations



Analyse

- Les collectivités qui financent les associations par de la subvention (81%) déclarent le faire par habitude professionnelle pour 25% d'entre elles, tandis qu'également 25% déclarent que c'est une stratégie interne et 19% que ce choix est déterminé par disponibilité des crédits.
- La moitié des collectivités qui financent à l'équilibre entre AAP, subventions et commande publique (19% des répondant.e.s) déclarent que cette pratique est une stratégie interne.
- Les principales difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités dans le traitement des demandes de financement sont : des connaissances insuffisantes en analyse financière (46% des répondant.e.s) suivi de la complexité à évaluer les apports de l'association par rapport aux besoins du territoire (17%) et du manque de moyens (15%).



Fonds de roulement et BFR

Quésaco ?

Les deux besoins financiers d'une association

Vision « économique »

Compte de résultat

Fonctionnement (les charges)

Dépenses courantes (<1 an) de la structure :
liées à l'activité / évènement en cours

Abordé dans le *Webinaire 1 – Le modèle économique des associations*

Prestataires

Loyer

Electricité

Produits – charges = résultat net

**Formulaire CERFA
12156*06**



Vision « financière »

Bilan

BFR (décalage de trésorerie)

Décalage de trésorerie dû à des
mouvements financiers qui ne se
produisent pas au même moment

Délai encaissement client

Délai décaissement fournisseur

Délai encaissement subvention

« **Gestion quotidienne** »

Investissements

Dépense réalisée à un instant T mais dont
l'utilisation > 1 an

Gros travaux

Achat véhicule

Création de logiciel (salaire)

Equipement numérique

Création de spectacle (salaire)



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES - FINANCEMENT

Clés de lecture d'un bilan d'une association

Actif

Les biens que possède l'association

Actifs immobilisés
(immobilisations corporelles
et incorporelles)

Les investissements sont ici.
La nature de l'activité va nécessiter des investissements plus au moins importants.

Actif circulant
(stocks, créances,
subventions à recevoir)

La composition des produits d'exploitation : un choix qui concerne le modèle économique, (subventions, recettes d'activité) et qui aura une incidence ici

Exemple :

- Si association a du FSE, délais de règlement longs
- Si association a une boutique, payée comptant

Disponibilités

C'est la trésorerie, l'argent disponible (caisse, compte bancaire ou placement)

Passif

Les ressources internes et externes pour financer ces biens

Propriété collective et non répartisable
Caractère durable
Le résultat net renforce les fonds propres

Fonds associatifs
(fonds propres, autres
fonds, subventions
d'investissement)

Tout ce que doit l'association

Ce sont les dettes bancaires mais aussi les autres prêts (prêt participatif d'un financeur solidaire)

Il s'agit des factures fournisseurs reçues mais non réglées, des cotisations sociales à régler etc.

Il s'agit, par exemple, des découverts bancaires

Dettes

Dettes financières
moyen/long terme

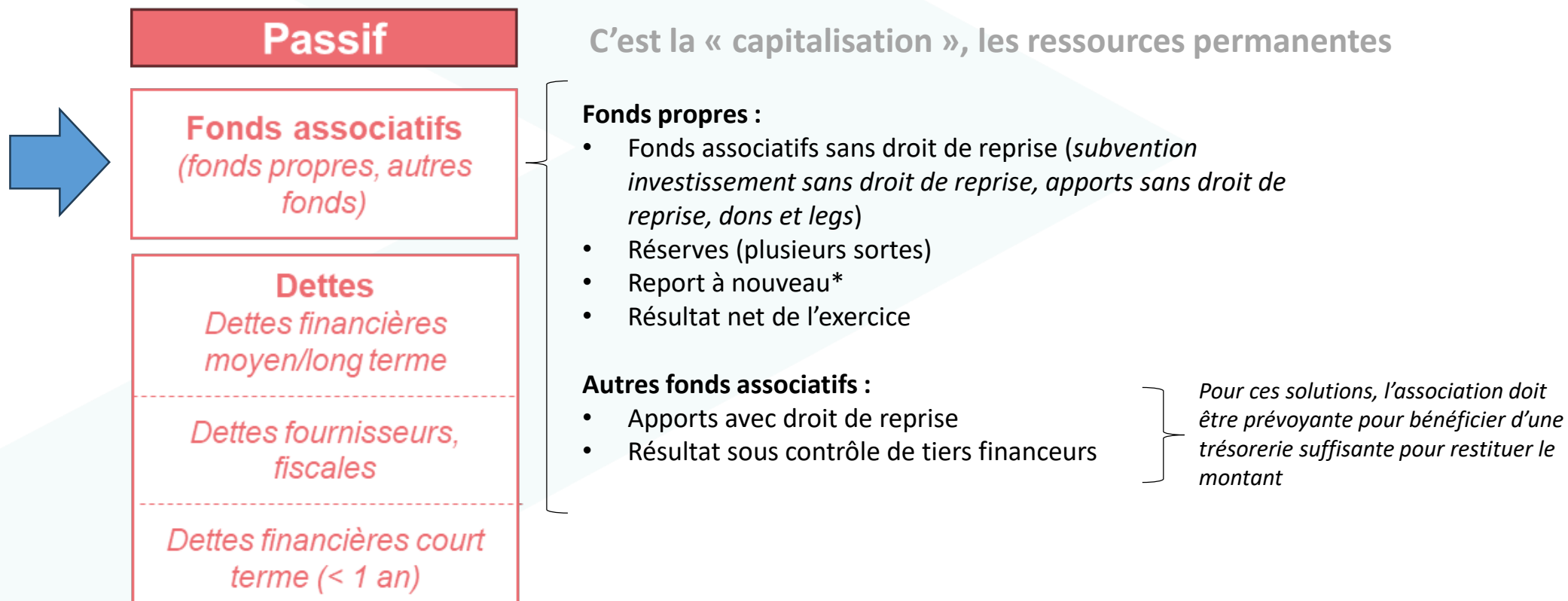
Dettes fournisseurs,
fiscales, autres

Dettes financières court
terme (< 1 an)

Vous pourrez trouver ici également les « fonds dédiés »

Bien situer les fonds propres

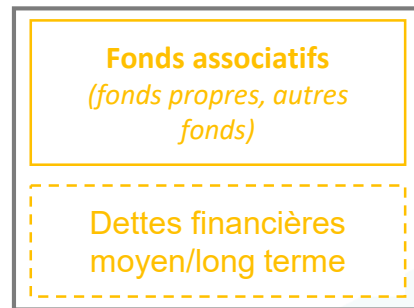
Garants de l'assise financière à long terme



*AG qui décide de l'affectation du résultat en réserve ou en report à nouveau

Les calculs essentiels de bilan

Ça, qu'on appelle les ressources stables...



Aussi appelé « actifs stables »



=

Les ressources stables doivent financer les actifs immobilisés (*donc être positives*) et au maximum...

Le fonds de roulement

« Retard d'encaissement »



« Retard de décaissement »



=

... Le besoin en fonds de roulement

Cycle d'exploitation, BFR

Lien compte de résultat – bilan et trésorerie

Le compte de résultat /
le budget

Produits – charges => c'est la richesse créée
MAIS ne donne aucune indication sur le décalage de règlement... le moment où les produits sont encaissés et les charges décaissées dans la trésorerie de l'association.

Le cycle d'exploitation

La durée entre le moment où l'association vend/dépense et le moment où elle encaisse/décaisse les recettes/charges se nomme le cycle d'exploitation. Il génère donc des décalages entre encaissements et décaissements et s'exprime en jours.

Le besoin en fonds de
roulement

Le BFR est l'expression en valeur de ce décalage entre encaissements et décaissements.

↗ Conjoncturel
↘ Structurel

Association qui
organise un
événement chaque
année

	Mois-1 évènement	Evènement	Une semaine après
Produits : subvention de 6k€ payée en 2x (1 mois avant évènement et semaine après)	6000€	-	-
Encaissement	3000€ (1 ^{ère} part)	-	3000€ (2 ^{nde} part)
Charges : salaire payé 2k€ les 15 du mois + 1,5k€ charges diverses	2000€ premier mois salaire + 1500€ charges diverses	2000€ deuxième mois salaire	-
Décaissement	3500€	2000€	-
Trésor	-500€	-2500€	+500€

Trou de trésorerie dû au
délai de paiement

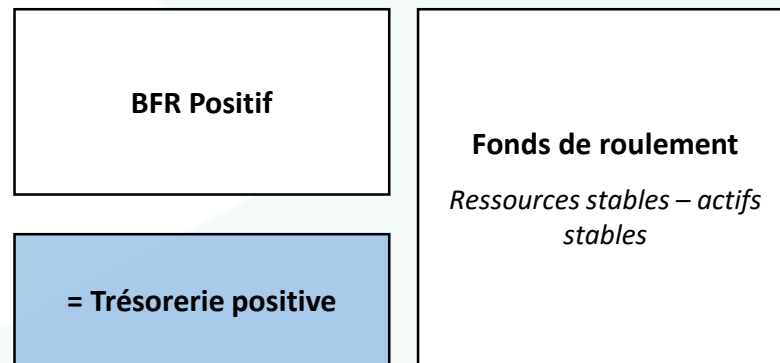
BFR structurel :
subventions à
recevoir de 3k€
Il faut le financer

Si on joue un peu aux Lego ?

La trésorerie

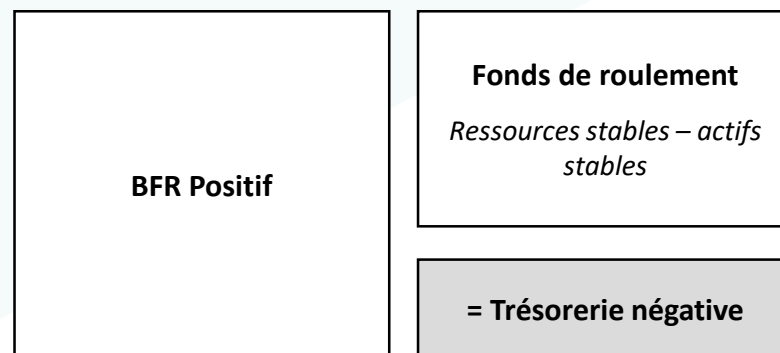
Interprétations possibles*

Cas 1



- Structure saine
- Attention à ce que le BFR n'augmente pas trop (*effet de saisonnalité par exemple*)
- Surveiller le compte de résultat : structure de produits et charges
- Quelles charges financières et remboursement des solutions de financement ?

Cas 2



- Insuffisance de fonds de roulement crée un déséquilibre financier
- Raisons : autofinancement des investissements, crise de croissance, gestion inadaptée, difficultés économiques
- Les solutions qui s'offrent à la structure vont être très onéreuses (*découvert...*)

* Il existe une multitude de situations : sont données ici les plus communes | il faut regarder chaque agrégat dans le détail pour mieux comprendre

Temps d'échange



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES · FINANCEMENT



Les fonds associatifs

Au cœur du besoin

Les besoins structurels de financement

L'importance de la constitution de fonds associatifs

Couvrir les besoins courants de l'association	Couvrir les risques en cas de déstabilisation du modèle économique	Assurer à l'association une autonomie dans ses choix de développement
<p>Lien cycle d'exploitation : mouvements financiers qui ne se produisent pas tous au même rythme et dans les mêmes délais (<i>exemple : charges sociales sont à payées par trimestre, une subvention peut arriver après plusieurs mois...</i>).</p> <p>Le montant de ces différences = Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) => IMPACT TRESORERIE</p> <p>Pour être en bonne santé financière, une association doit avoir un Fonds de roulement positif (donc des ressources permanentes, constitués, notamment, des fonds propres) et suffisant pour couvrir son BFR.</p>	<p>Les fonds associatifs permettent aux associations de leur assurer une certaine sécurité.</p> <p><u>Exemple avec la crise de Covid</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1) De nombreux prêts et aides exceptionnelles ont été accordés, leur permettant de sortir d'une situation délicate...2) Nombre d'entre elles ont par ailleurs enregistré un résultat net négatif, ce qui a entraîné une érosion de leur fonds propres3) En fin de crise, il faut rembourser les prêts effectués + réinvestir pour relancer l'activité... <p>=> Seules les associations qui ont accumulé suffisamment de fonds propres ont pu faire face à ces besoins...</p>	<p>Risques dans l'innovation des associations; répondre à des besoins non-satisfaits par le marché</p> <p>Que permettent alors les fonds associatifs ?</p> <ul style="list-style-type: none">• Autofinancer une partie des investissements matériels et en ingénierie de projet, en attendant un éventuel « retour sur investissement » ou une valorisation auprès d'un partenaire financier• Faire « levier » sur des tours de table* pour rassurer les financeurs et partenaires<ul style="list-style-type: none">➔ Les banques (et financeurs privés) ne prêtent que si la structure financière est bonne➔ Les financeurs publics ne s'engagent pas sur des Convention Pluriannuelle (CPO) si les fonds associatifs sont négatifs

*Tour de table : démarche qui consiste à mobiliser et articuler différentes sources de financement identifiées dans le cadre d'un projet envisagé par l'association

L'influence des facteurs conjoncturels

L'importance de la constitution de fonds associatifs

Des tensions sur le modèle économique des associations	Des moyens financiers limités pour faire face aux défis
<ul style="list-style-type: none">• Mode de contractualisation : passage à des modes de contractualisation par des marchés publics, appels à projet thématiques, financements annuels• Concurrence sur les cibles solvables : pousse les associations à se positionner sur des cibles moins solvables et à faire appel à des tiers financeurs moins rémunérateurs (ex : DSP dans le secteur de l'aide à domicile)• Mutation des besoins des bénéficiaires et des financeurs (ex : médico-social avec la notion de prise en charge à domicile et dans le sport avec l'émergence du sport loisir au détriment du sport en club)• Des besoins d'investissement nouveaux et coûteux pour répondre à des exigences règlementaires (ex : mise aux normes des établissements recevant du public) et aux transformations de notre société (SI, transition écologique etc.)	<p>Une sous-capitalisation du fait du statut associatif : leurs ressources stables couvrent rarement les immobilisations (<i>emplois stables</i>)</p> <p>Une faible rentabilité des activités du notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un frein culturel : confusion entre non-lucrativité et excédent ;• Une limitation des excédents sur les subventions et marché publics ;• Un dépassement du cadre partenarial : tendance à faire plus que dans la convention (ex : <i>mesure d'impact et évaluations</i>) ;• Politiques tarifaires qui ne permettent pas de couvrir les charges, notamment pour les petites associations (<i>pas d'effet de compensation avec d'autres activités</i>)



Les fonds associatifs permettent alors de...



Sécuriser ces phases de transition

Donner une certaine visibilité aux dirigeants pour adapter le positionnement

Financer des projets de coopération territoriale, qui se font sur le temps long

Financer du fonctionnement

Renforcer la trésorerie

Couvrir les emplois stables & BFR



Zoom sur l'excédent

Association et excédent : c'est possible !

« Non lucratif »

N'exclue pas les excédents ! Implique seulement de ne pas placer la recherche de bénéfice **comme objectif premier**.

Les associations ont une gestion désintéressée* qui exclut le partage de bénéfices : c'est cela la non-lucrativité.

« Le montant de la subvention ne doit pas excéder la mise en œuvre »

« Le montant de la subvention ne doit pas excéder le coût de la mise en œuvre ; **il est cependant possible, à la faveur de la mise en œuvre du projet, que le bénéficiaire de la subvention réalise un excédent** : celui-ci, sous peine d'être repris par l'autorité publique, doit pouvoir être qualifié de raisonnable* lors du contrôle de l'emploi de la subvention » [Circulaire Premier ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015, Annexe n° 1](#)

Valable : collectivités + fondations + entreprises mécènes + voire certaines associations

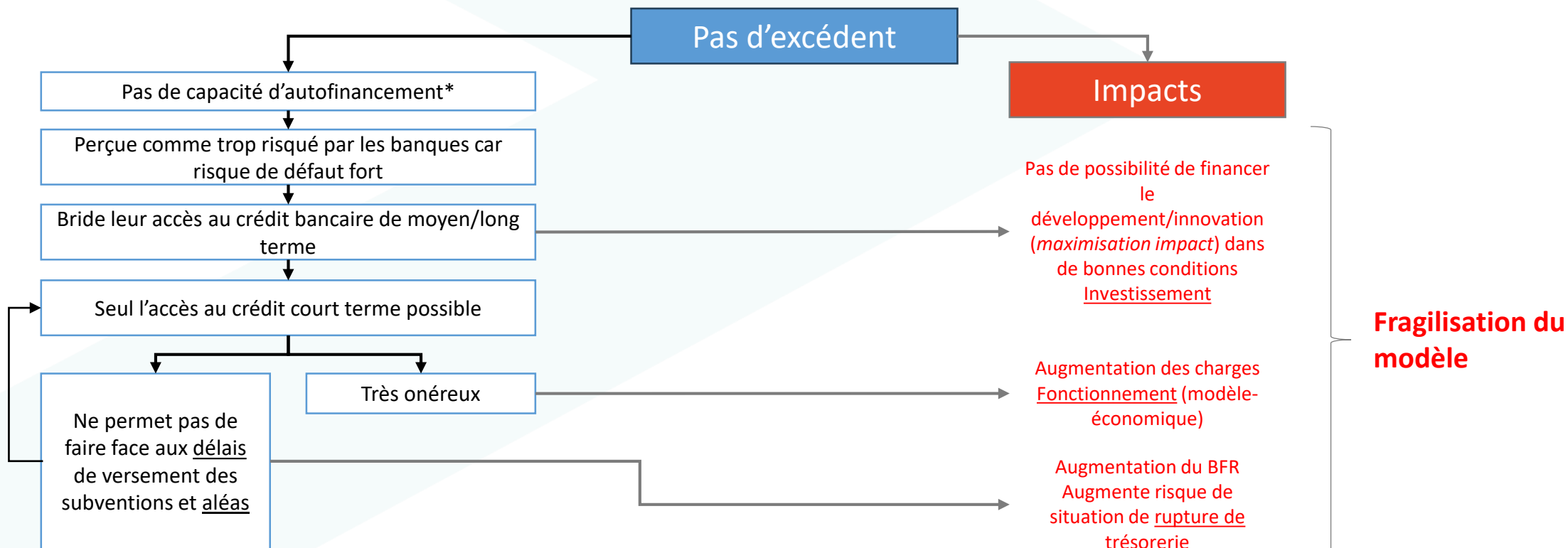
*La gestion désintéressée s'apprécie au regard de 3 critères cumulatifs - article 261, 7-1°-d du Code général des impôts (CGI) :

- l'association est gérée ou administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation ;
- l'association ne procède à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfices (c'est la non-lucrativité)
- les membres de l'association et leurs héritiers ne peuvent pas être déclarés tributaires d'une part quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise des apports

** Pourcentage pouvant être défini dans la convention

Excédent, quels impacts économiques et financiers

Quels impacts de demander à une association d'être juste à l'équilibre (petites assos notamment) ?



*Indicateur qui calcule la capacité de remboursement des financements des structures : montant maximum de mensualités que l'association sera en mesure de rembourser



Les différents types de financement

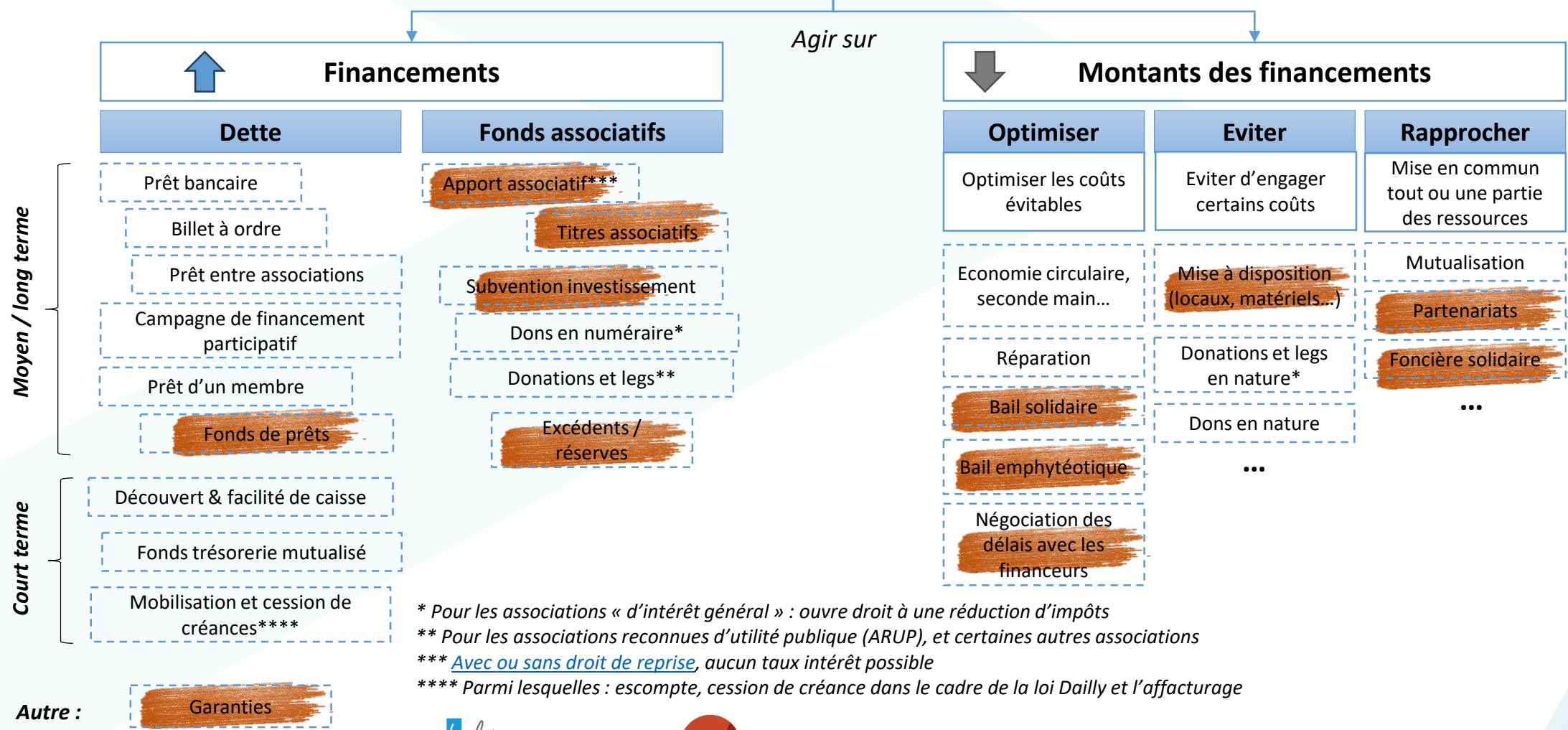
2 stratégies

2 stratégies, plusieurs formes de soutien

 **Besoin de BFR / Investissement**

Se faire financer

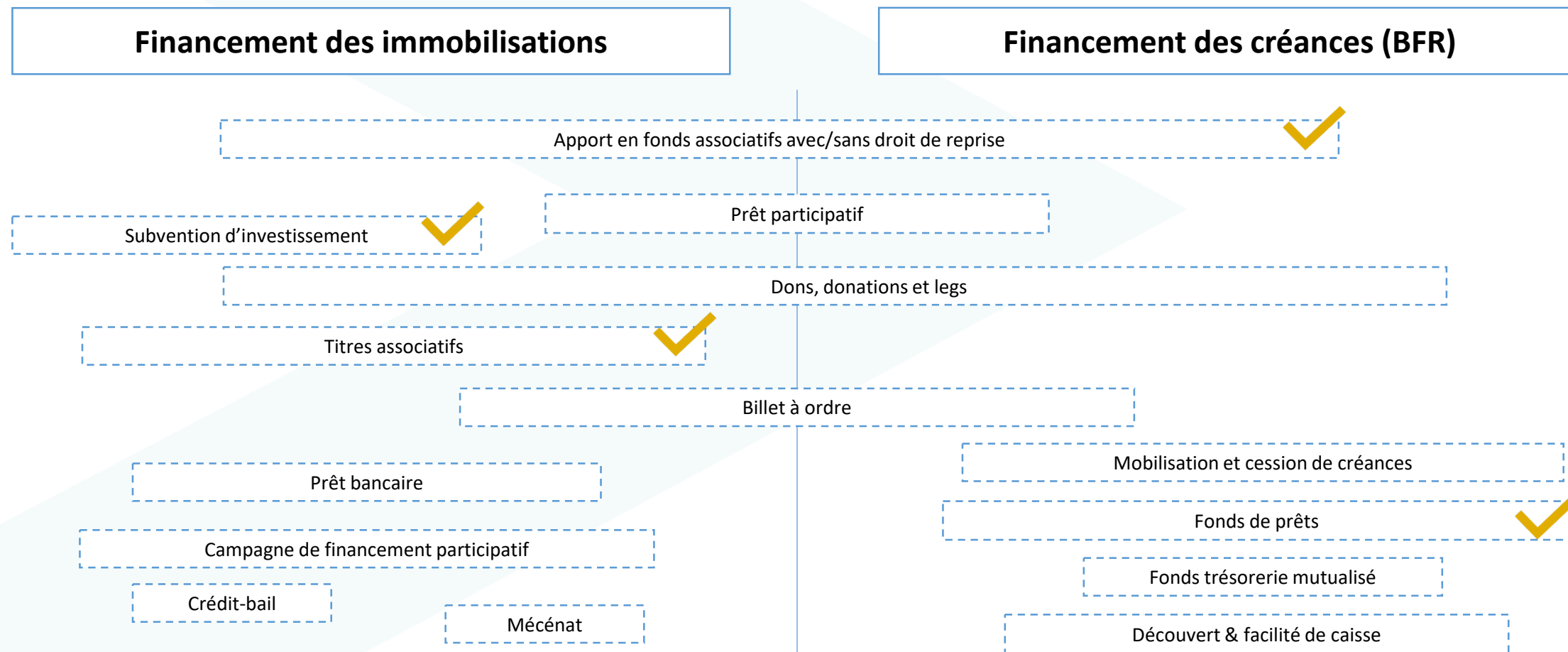
 **Collectivités**



* Pour les associations « d'intérêt général » : ouvre droit à une réduction d'impôts
 ** Pour les associations reconnues d'utilité publique (ARUP), et certaines autres associations
 *** Avec ou sans droit de reprise, aucun taux intérêt possible
 **** Parmi lesquelles : escompte, cession de créance dans le cadre de la loi Dailly et l'affacturage



« Ranger » ces solutions par besoin



⚠ Tout l'enjeu est donc de correctement identifier le besoin de l'association : rôle du dirigeant que vous pouvez également aiguiller



Zoom sur la subvention d'investissement...

...et sur les apports associatifs

2 types de subvention

Compte de résultat

FORMULAIRE CERFA 12156*06

Pour les demandes de **subventions de fonctionnement**

Abordé dans le *Webinaire 1 – Le modèle économique des associations*

Bilan

Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement

Pour les demandes de **subventions d'investissement**

« Les subventions relatives à des projets d'investissements peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération, telles que les **études**, la **recherche et le développement**, les **acquisitions immobilières**, les **travaux de construction ou d'aménagement**, les grosses réparations et restaurations, l'équipement en matériel à l'exclusion du simple renouvellement.

La subvention peut financer **des dépenses connexes** qui concourent directement à la réalisation du projet ».



Consolide les fonds associatifs

*Pourcentage pouvant être défini dans la convention

Précisions

Subvention d'investissement



Apport associatif

En commun : avec ou sans droit de reprise (ne peut se présumer, doit être prévu par l'acte)

Sur un projet précis



Comprendre : **uniquement financement des immobilisations**

Pas sur un projet spécifique (actif) : financement de BFR possible, ou pertes passées



Conditions :

- Sans contrepartie matérielle, ce n'est pas une cession à titre onéreux ;
- Ne doit pas non plus être requalifiable en don* : pas de la pure générosité, l'association doit prendre des engagements précis et concrets. Côté apporteur, le bénéficiaire peut-être, par exemple, l'octroi d'un siège au sein du conseil d'administration (pouvoir décisionnaire)

Clauses résolutoires possibles

*La Cour de Cassation a précisé dans un arrêt du 7 juillet 2009 (n° 07.-21.957) que l'apport devait être fait « sans intention libérale »

Temps d'échange



*Propositions de solutions
et d'outils*

Leviers et actions possibles pour les collectivités

Quelques exemples

Éviter la fragilisation du modèle éco et de la trésorerie des associations	Mobiliser les financements adaptés	Soutenir les initiatives associatives et dialoguer	Encourager la coopération
<p>Privilégier les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) : afin d'alléger les charges administratives, de faciliter la gestion de trésorerie et de donner davantage de visibilité (partenariat dans la durée)</p>		<p>Respecter l'initiative associative : ne pas aller plus loin que la définition de la thématique, des objectifs et des besoins identifiés</p>	
<p>Limiter au maximum les délais de versement de subventions</p>	<p>Penser au cofinancement avec des acteurs locaux</p>	<p>Veiller à ne pas freiner l'innovation associative par des cadres d'intervention trop précis</p>	<p>Inscrire les principes de coopération et de co-construction dans les dispositifs de soutien aux territoires en inscrivant dans les critères de sélection des projets des critères tels que la mixité sociale, l'innovation sociale, la mobilisation des acteurs locaux...</p>
<p>Ne pas baisser les financements si une structure a dégagé 1 année un excédent</p>	<p>Privilégier la subvention d'investissement à la subvention de fonctionnement</p>	<p>Mettre en place des forums associatifs pour engager le débat avec les associations et recueillir leurs propositions</p>	<p>Encourager dans les termes de l'AAP la coopération / mutualisation entre acteurs ESS et hors-ESS</p>
	<p>Mettre en place un fonds de prêts</p>	<p>Créer un Conseil Local de la Vie Associative (CLVA)</p>	
	<p>Utiliser l'apport avec/sans droit de reprise</p>	<p>Toujours réorienter une structure</p>	<p>Marchés réservés & clauses sociales (SIAE & ESAT) : pour mieux prendre en compte la totalité des SIAE dans la mise en œuvre d'une commande publique responsable</p>
	<p>Se porter caution de certains projets pour faire effet de levier auprès des banques</p>		

<https://www.rtes.fr/kit-departements-ess>

Quelques questions à poser sur le bilan

>> Fonds associatifs

- Les fonds associatifs financent-ils correctement les investissements ?
- Les réserves sont-elles suffisantes pour financer l'activité ? Pour la développer ?

>> BFR

- Quel est le niveau du besoin en fonds de roulement et comment est-il couvert (par le fonds de roulement ou par un découvert, qui est une solution coûteuse) ?
- Comment évolue le cycle d'exploitation ?

>> Trésorerie

- L'association rencontre-t-elle des creux de trésorerie importants pendant l'année ? Pour cela, doit-elle faire appel à des découverts bancaires ? Est-ce dû à une activité saisonnière ?
- L'association possède-t-elle des réserves trop importantes par rapport à son budget d'exploitation ?

Pourquoi est-ce important de poser ces questions à l'association ?

Bien orienter la structure

Comprendre si sa demande est en phase avec son besoin

Lui donner à réflexion de nouveaux éléments

... et quelques outils à conseiller

	MOIS EN COURS	M+1	M+2	M+12
Encaissements				
Apport en capital ou en fonds associatifs	0	0		
Subventions d'investissements	40 000	0		
Cessions d'immobilisations (ex : vente d'un immeuble, de matériel, machine, etc.)	0	0		
Emprunts et autres concours (ex: emprunts bancaires, prêts Covid, etc.)	0	0		
SOUS-TOTAL HORS EXPLOITATION	40 000	0		
Chiffre d'affaires encaissé TTC (Ex : formation, marché public, etc.)	40 000	10 000		
Subventions d'exploitation	0	20 000		
Aides aux postes (insertion, entreprise adaptée, autres aides à l'emploi associatif, etc)	0	0		
Autres (cotisations adhérents, dons monétaires, etc.)	0	1 000		
Aides COVID	8 000	0		
SOUS-TOTAL EXPLOITATION	48 000	31 000		
TOTAL ENCAISSEMENTS (EXPLOITATION + HORS EXPLOITATION)	88 000	31 000		

Décaissements				
Investissements (matériel, logiciels, aménagement, etc.)	0	10 000		
Remboursement des emprunts (hors charges d'intérêt)	1 000	1 000		
SOUS-TOTAL HORS EXPLOITATION	1 000	11 000		
Achats de marchandises et matières premières TTC	1 000	1 500		
Charges externes TTC (fournitures, location de bureaux, honoraires, assurance, etc.)	3 000	2 500		
Impôts hors TVA (ex : taxe sur les salaires, impôts sur les sociétés, etc.)	1 300	1 300		
Salaires à payer (hors chômage partiel)	8 000	8 000		
Cotisations sociales	70 00	7 000		
Charges financières	100	95		
Autres charges	0	0		
TVA à payer	10 000	3 000		
SOUS-TOTAL EXPLOITATION	30 400	23 395		
TOTAL DECAISSEMENTS (EXPLOITATION + HORS EXPLOITATION)	31 400	34 395		

VARIATION TRESORERIE MENSUELLE = Encaissements - Décaissements	56 600	-3 395		
--	--------	--------	--	--

SOLDE DE TRESORERIE = Solde M-1 + Variation trésorerie M	56 600	53 205	500	500
--	--------	--------	-----	-----

Le plan de trésorerie / trésorerie prévisionnelle

Intérêt

- > Piloter quotidiennement les capacités de la structure à honorer ses échéances.
- > En période de crise, il permet de gérer à court terme et de prévenir la cessation de paiement.

... et quelques outils à conseiller

Le plan de financement

Pour tout projet d'investissement ou plus globalement de développement, l'association doit s'équiper d'un plan de financement à 3 ans minimum

Intérêt

- > Estimer et calculer les moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet
- > Visualiser les Besoins et les Ressources

PLAN DE FINANCEMENT	N+1	N+2	N+3
Investissements			
Augmentation du BFR			
Remboursement des prêts (hors intérêts et assurance)			
Total BESOINS	0	0	0
Capacité d'autofinancement			
Apports			
Subvention d'investissement			
Prêt bancaire (hors assurance)			
Autres prêts			
Cession d'investissement (prix HT)			
Total RESSOURCES	0	0	0
SOLDE Ressources - Besoins	0	0	0
SOLDE Cumulé	0	0	0

... et quelques outils à conseiller

Outil de suivi des subventions

	Financier 1	Financier 2	Financier 3	Financier 4	TOTAL
1 - Piste					
2 - Demandé					
3 - Accordé					
4 - Conventionné					
5 - Appel de fonds					
6 - Versé					
7 - Non réalisé					
8 - Refus					
	% de l'objectif atteint				
	Prévu				
	Obtenu				
	A rechercher				

Intérêt

- > Gagner en visibilité, notamment sur les délais de paiement longs (cf. cycle d'exploitation) et les modalités d'attribution et de versement
- > Dresser un budget prévisionnel plus concret
- > Identifier des risques budgétaires et les besoins



Focus sur



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**

Le Dispositif Local d'Accompagnement accompagne les associations...

...sur des sujets tels que :

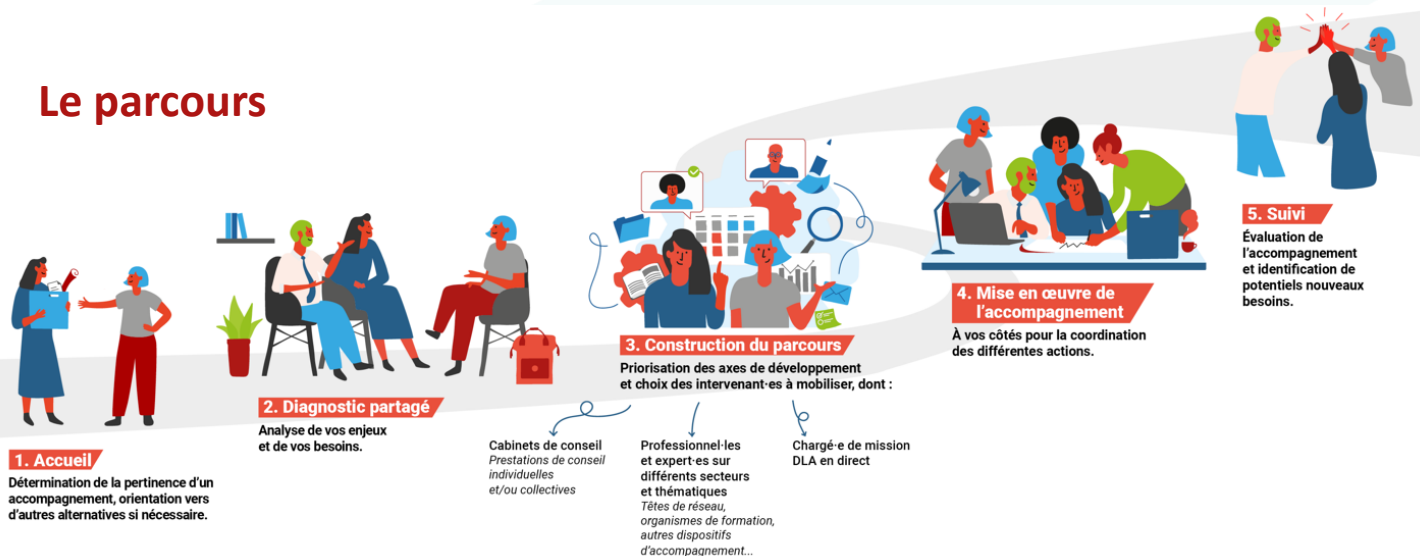


Dispositif **gratuit** et **public** à destination des structures de l'ESS (associations, SCIC, structures de l'IAE...)

Quel que soit le domaine d'activité.

Critères d'éligibilité : volonté de créer et/ou maintenir emplois sur le territoire, absence d'offres alternative sur le territoire, du temps.

Le parcours



Porté par des structures locales

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Le MOUVEMENT ASSOCIATIF

cress

BGE
Appui aux entrepreneurs

...

Plus d'infos sur <https://www.info-dla.fr/>



DLA LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
CENTRE DE RESSOURCES · FINANCEMENT



Zoom sur la contribution volontaire en nature

La contribution volontaire en nature

Rendre compte du fonctionnement

Report de ressources non utilisées sur ex. antérieurs			
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
Résultat net	-	-	-
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Contributions volontaires en nature	-	-	-
Personnel bénévole			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			
Secours en nature			
Emplois des contributions volontaires en nature	-	-	-

En pied de compte de résultat

>> Nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018

Acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- > des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- > des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- > des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- > la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- > l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Obligatoire pour les associations tenues de suivre le plan comptable : associations bénéficiant d'une ou plusieurs aides publiques annuelles > 153k€, associations ayant une activité économique, associations financées par des collectivités territoriales sur plus de 50 % de leur budget ou pour plus de 75 000 euros, ARUP...

Les guides France Active

Cliquez sur les logos pour plus d'infos

Modèle-économique



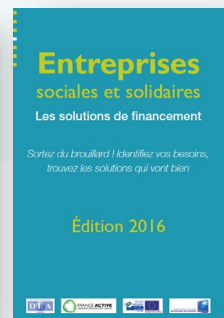
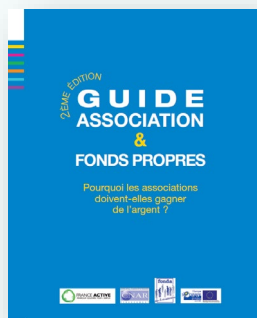
Rapprochement



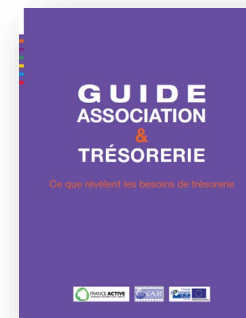
Optimiser/Piloter



Financement



Gestion de trésorerie



Ressources & outils

Cliquez sur les logos pour plus d'infos

Plus d'infos sur...

Les kit ESS du RTES



Les solutions de financement par besoin - Cartographie



Evaluer l'action d'une association



Les apports associatifs

Article
JurisAssociations

Modèle de traité
d'apport

Fonds de trésorerie mutualisé

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

Renforcer les fonds propres

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

Article
Association 1901.fr

Outil de prévisionnel gratuit



Ce qu'il faut retenir...

- > Le lien modèle-économique et bilan : nature de l'activité et secteur impactent le bilan (*cycle d'exploitation et BFR*)
 - > La constitution de fonds associatifs (*haut de bilan*) est essentielle à la consolidation et au développement de l'association...
 - > ...car permettent : de faire face aux imprévus (déficit sur une année par exemple), d'être solide pour lancer de nouveaux projets, de faire levier pour mobiliser d'autres financements, de faire face aux besoins courants (BFR)...
 - > ...que la collectivité peut encourager via : **les subventions d'investissement, l'apport associatif, la constitution d'excédent**
 - > La collectivité peut également soutenir les associations en encourageant la mise en place de partenariats (*entre associations, entre associations et entreprises...*) dans ses dispositifs de soutien

MERCI



FRANCE ACTIVE

Tour Cityscop - 3, Rue Franklin,
93100 Montreuil

Tel : 01.53.24.26.26

www.franceactive.org



FRANCE ACTIVE
LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

